

BELGIAN CYCLING ESPORTS CHAMPIONSHIPS – REGLEMENTATION

ART 1. ORGANISATION

Le Belgian Cycling Esports Championships, catégorie E-sports sera organisé par Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen et la FCWB selon les réglementations de [l'UCI](#) en collaboration avec Flanders Classics et META. Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen, FCWB, Flanders Classics et META sont ci-après dénommés collectivement « l'Organisation »

Le Belgian Cycling Esports Championships se déroulera du 23 octobre au 12 février et consiste en 4 épreuves Fun, 2 championnats régionaux (Flandre et FCWB) et enfin le Championnat de Belgique.

L'Organisation peut être jointe à l'adresse suivante

Belgian Cycling, Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize,

Tel.: +32 (0)2 349.19.11 – E-mail: info@belgiancycling.be;

Cycling Vlaanderen, Strandlaan 3, 9000 Gent,

Tel.: +32 (0)9 321.90.20 – E-mail: info@cycling.vlaanderen;

Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles (FCWB), Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize,

Tel.: +32 (0)2 349.19.28 – E-mail: info@fcwb.be

ART 2. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Le Belgian Cycling Esports Championships est une compétition (avec une exception des Fun Rides) pour les coureurs de nationalité belge et titulaires d'une licence compétition d'une fédération nationale reconnue, ainsi que pour les titulaires d'une licence récréative Cycling Vlaanderen/FCWB avec un certificat d'aptitude médicale.

Un coureur ne peut participer à une compétition que pour le club ou l'équipe auprès duquel il possède une licence de la fédération.

Les participants seront répartis en 6 catégories. Les filles/femmes et les garçons/hommes concourront dans les catégories U17 (Né(e)s en 2007 et 2008), Junior (Né(e)s en 2005 et 2006) et Elite (Né(e)s en 2004 et plus tôt).

ART 3. INSCRIPTION

Les mineurs sans licence compétiteur ne peuvent participer à une course que s'ils ont l'autorisation explicite de leurs deux parents ou de leur tuteur. Si le mineur n'est pas en mesure de produire ce consentement, il peut à tout moment se voir refuser la poursuite de sa participation à la course ou être privé de son droit à un prix.

ART 4. ÉPREUVES ET LIVESTREAMING

4.1 LES ÉPREUVES

4.1.1 Championnat Régional

Les championnats de Flandre et FCWB auront lieu le vendredi 20 janvier 2023. L'horaire de la compétition sera communiqué aux participants en temps utile.

Les qualifications et les championnats régionaux se dérouleront à distance, c'est-à-dire à domicile.

Le nombre de places disponibles pour le championnat de Belgique sera basé sur un quota en fonction du nombre de licenciés dans cette région (division Flandre/FCWB). Supposons qu'il y ait 100 participants avec 60 Flamands en 40 Wallons. Dans ce cas, si 10 personnes sélectionnent, elles seront 6 flamandes en 4 wallonnes pour respecter les proportions.

4.1.2 Championnat de Belgique

Le championnat de Belgique se déroulera le 12 février 2023. Cette compétition se déroulera sur place.

4.2 RETRANSMISSION

Lors des championnats régionaux, il peut être demandé qu'une caméra soit utilisée pour mettre le coureur à l'écran pour la diffusion du flux en direct. Les coureurs apparaissant à l'écran doivent porter la tenue de course du club qu'ils représentent.

Le championnat de Belgique pourra également être suivi en streaming. L'organisation fournira tout le matériel nécessaire à cet effet.

ART 5. PRÉPARATION DE LA COURSE ET ÉQUIPEMENT

- L'utilisation d'un cardiofréquencemètre est obligatoire et il doit être connecté à RGT Cycling ;
- Les coureurs U17 roulent avec un développement maximum de 7m32, les juniors avec un développement maximum de 7m93.
- Le coureur doit utiliser une source d'énergie figurant dans le règlement (Chapitre II Equipement du Règlement UCI du cyclisme esport) ;
 - o Smart Turbo Trainers
 - o Smart Bikes
- Chaque coureur doit être inscrit sur Wahoo RGT ;
- Le coureur doit avoir effectué une vidéo de pesée en avant. La vidéo peut être demandée après la course. Cycling Vlaanderen/Fcwb contactera les coureurs.
- Pour le championnat de Belgique, les concurrents seront pesés sur place afin d'obtenir des données correctes ;
- En cas de doute, Belgian Cycling peut lancer une enquête supplémentaire et le cycliste peut être disqualifié ;
- Le résultat sur le site web de Belgian Cycling est le seul reconnu à tout moment.
- Pas d'utilisation de vélos de spinning.

ART 6. PROCEDURE DE PESAGE

6.1 CHAMPIONNAT REGIONAL

6.1.1 Flandre

Pour le Championnat de Flandre, la procédure de pesée sera basée sur le principe du contrôle antidopage régulier. Concrètement, cela signifie :

- Les 5 premiers coureurs du classement devront envoyer un court-métrage après la course, selon la procédure de l'article 6.1.3.
- En outre, par tirage au sort, un autre nombre x de coureurs sera invité à effectuer cette procédure.

6.1.2 FCWB

Pour le Championnat de FCWB, la procédure de pesée sera basée sur le principe du contrôle antidopage régulier. Concrètement, cela signifie :

- Les 5 premiers coureurs du classement devront envoyer un court-métrage après la course. Selon la procédure de l'article 6.1.3.
- En outre, par tirage au sort, un autre nombre x de coureurs seront invités à effectuer cette procédure.

6.1.3 Procédure de pesage

1. L'athlète se filme avec au moins un short de cycliste, une chemise ou un maillot de corps et des chaussettes de cycliste. L'athlète peut être clairement identifié sur cette image ;
2. L'athlète affiche la date et l'heure actuelles. Pour cela, il faut montrer un ordinateur portable, un smartphone, un journal ou tout autre objet sur lequel on peut lire la date et l'heure.
3. L'athlète démontre la validité de la balance utilisée en plaçant un poids de référence d'au moins 6 kg. Utilisez de préférence un ou plusieurs poids de gymnastique dont le nombre de kilogrammes est clairement affiché. S'il n'y a pas de poids, un pack de 4 bouteilles remplies PET de 1,5 litre fera également l'affaire.
4. L'athlète se pèse sur la balance nouvellement validée et affiche clairement son poids.
5. L'athlète se pèse, y compris le poids de référence, sur la balance qui vient d'être validée et affiche clairement le poids de référence et le poids affiché par la balance.

Conditions d'inclusion dans les résultats du Belgian Cycling Esports Championships :

- La vidéo de pesage contient les étapes 1 à 5 décrites ci-dessus ;
- Le poids inscrit de l'athlète sur Wahoo RGT sera un chiffre arrondi car aucun chiffre à virgule n'est possible dans le programme. Si le chiffre est inférieur ou égal à xx,4, il sera arrondi au chiffre inférieur. À partir de xx,5, les chiffres sont arrondis ;
- La balance affiche une déviation maximale de 200 grammes lors de la pesée du poids de référence. Si cet écart est dépassé, la balance utilisée et par conséquent le poids pesé par l'athlète, seront déclarés non valides par le jury du Belgian Cycling Esports Championships.
- La vidéo peut être soumise à l'aide d'un formulaire qui sera distribué avant l'événement.

6.2 CHAMPIONNAT NATIONAL

Pour le championnat de Belgique, il est prévu que les coureurs puissent être pesés sur place selon la procédure décrite à l'article 6.1.3.

Une pièce/un espace séparé sera prévu(e) pour la pesée des coureurs sous la supervision d'un officiel.

ART 7. PRIX

Les coureurs qui terminent aux trois premières places et qui sont également éligibles (voir ci-dessous) du Championnat de Belgique, de Flandres ou de FCWB remportent respectivement l'or (et le maillot), l'argent et le bronze.

Le titre de champion de Flandre ou de FCWB ne peut être obtenu que par les coureurs titulaires d'une licence Cycling Vlaanderen/FCWB.

ART 8. ANTIDOPAGE

La loi antidopage de la Communauté compétente est appliquée conformément à la législation en vigueur. (Belgique : NADO Flandres, ONAD Wallonie-Bruxelles)

ART 9. INFRACTIONS

Toute infraction sera sanctionnée par le jury conformément aux règlements de l'UCI (chapitre VI du règlement de l'UCI Cycling Esports Regulations), de Road Grands Tours et des Fédérations. (Belgian Cycling > Cycling Vlaanderen & FCWB)

Les infractions peuvent être signalées aux 3 fédérations aux endroits suivants :

Belgian Cycling, Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize,
Tel.: +32 (0)2 349.19.11 – E-mail: info@belgiancycling.be;

Cycling Vlaanderen, Strandlaan 3, 9000 Gent,
Tel.: +32 (0)9 321.90.20 – E-mail: info@cycling.vlaanderen;

Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles (FCWB), Rue de Bruxelles 482, 1480 Tubize,
Tel.: +32 (0)2 349.19.28 – E-mail: info@fcwb.be

ART 10. DISPOSITION FINALE

Ces règlements ne peuvent être modifiés que par le jury sur proposition et en accord avec l'organisation. En participant au Belgian Cycling Esports Championships, les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptent dans son intégralité. Tous les cas techniques non prévus par ces règles seront traités par le jury en consultation avec l'organisation. Tous les autres cas seront décidés par l'organisation.

10.1 DONNÉES PERSONNELLES

L'organisation est le responsable du traitement des données personnelles des participants qui sont traitées dans le cadre de leur inscription et de leur participation aux courses via [Teammeta.eu](https://teammeta.eu)

La politique de Belgian Cycling et META concernant ces données personnelles peut être consultée dans la section 'privacy' telle que mentionnée sur le site web de Belgian Cycling et META, à savoir <https://teammeta.eu/privacy-policy/>; <https://www.belgiancycling.be/fr/privacy-policy/>; www.cycling.vlaanderen; www.fcwb.be

En participant, les participants acceptent que s'ils gagnent un prix, ils puissent apparaître avec leur photo, leur nom et leur lieu de résidence sur le site web et d'autres canaux en ligne (tels que Youtube, Facebook, Instagram, ...); ainsi que sur le site web et les canaux en ligne des coorganisateurs, le cas échéant, et dans la presse écrite; et qu'ils puissent être filmés pour un reportage (télévisé) sur la compétition.

Les participants acceptent par leur participation que s'ils se rendent aux championnats régionaux et aux championnats de Belgique, ils puissent être filmés pour être utilisés dans le livestreaming.

10.2 RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Organisation n'est pas responsable des problèmes techniques qui surviennent pendant les compétitions.

Les erreurs d'impression, d'orthographe ou autres ne peuvent être invoquées pour justifier une quelconque obligation de la part de l'Organisation.

Si l'Organisation est contrainte de reporter, d'écourter ou de retirer une compétition, de modifier le règlement de la compétition ou d'adapter la formule de la compétition, l'Organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable.

10.3 PROBLÈMES DE CONNECTION

Nous avons le droit d'éliminer un coureur s'il ne peut maintenir une connexion stable avec les serveurs de Wahoo RGT pendant la course.

10.4 LE REGLEMENT

En prenant part à une compétition organisée par l'intermédiaire de META, le participant accepte pleinement le présent règlement de course et toutes les décisions que l'organisation prendra dans le cadre de la compétition. Toute communication supplémentaire en rapport avec le concours est considérée comme un point du règlement.

Si nécessaire, l'Organisation peut modifier ces règles générales de compétition. Ces règles sont publiées sur le site web de Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen, FCWB et Meta et peuvent y être imprimées si nécessaire.